

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-223 du 24 JUILLET 1987

portant nomination de la Camarade Solange ABOUDOU, du Ministère des Finances et de l'Economie, en qualité de membre de la Commission ad hoc chargée de connaître des faits reprochés au Camarade Ascension ADOUSSO, ex-Responsable du Dépôt de l'Office National de Pharmacie Mixte d'Abomey (Province du Zou).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance N° 80-6 du 11 Février 1980 édictant les dispositions en vue de la répression disciplinaire des détournements et certaines infractions commis par les Agents de l'Etat et les employés des collectivités locales ;
- VU le décret N° 86-293 du 18 Juillet 1986 portant création de la Commission ad hoc chargée de connaître des faits reprochés au Camarade Ascension ADOUSSO, ex-Responsable du Dépôt de l'Office National de Pharmacie Mixte d'Abomey (Province du Zou),

DECRETE :

Article 1er..- La Camarade Solange ABOUDOU, du Ministère des Finances et de l'Economie, est nommée membre de la commission ad hoc créée par décret N° 86-293 du 18 Juillet 1986 susvisé, en remplacement du Camarade Albert A. ADECHI.

Article 2..- Le présent décret qui abroge, en ce qui concerne le Camarade Albert A. ADECHI, les dispositions du décret N° 86-293 du 18 Juillet 1986, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 JUILLET 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Ampliatiions : PR 6 SGCEN-4 Président et Membres de la Commis-
sion 10.-

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION
LE MINISTRE DE LA SANTÉ

Le décret N° 17-35 du 15 septembre 1967 portant nomination
de la loi fondamentale de la République du Bénin et
de la loi constitutionnelle du 1er août 1967 :

Le décret N° 17-35 du 15 septembre 1967 portant nomination
du Président de la République et des membres du
Conseil National de la République :

Le décret N° 17-35 du 15 septembre 1967 portant nomination
des membres du Conseil National de la République et
des membres du Conseil National de la République :

Le décret N° 17-35 du 15 septembre 1967 portant nomination
des membres du Conseil National de la République et
des membres du Conseil National de la République :

Le décret N° 17-35 du 15 septembre 1967 portant nomination
des membres du Conseil National de la République et
des membres du Conseil National de la République :

Le décret N° 17-35 du 15 septembre 1967 portant nomination
des membres du Conseil National de la République et
des membres du Conseil National de la République :

Le décret N° 17-35 du 15 septembre 1967 portant nomination
des membres du Conseil National de la République et
des membres du Conseil National de la République :

Le décret N° 17-35 du 15 septembre 1967 portant nomination
des membres du Conseil National de la République et
des membres du Conseil National de la République :

Le décret N° 17-35 du 15 septembre 1967 portant nomination
des membres du Conseil National de la République et
des membres du Conseil National de la République :

Le décret N° 17-35 du 15 septembre 1967 portant nomination
des membres du Conseil National de la République et
des membres du Conseil National de la République :